Certifié conforme à l'original
Le Président

2025

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2025**

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB SERVICES ENERGIES — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	8 RUE DU PARC 44140 LE BIGNON
SIRET	8 8 2 0 4 5 1 8 0 0 0 0 1 6
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2
Durée de l'exercice précédent *	1 2

Exercice N clos le 30 09 2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 805	AG 10 649	1 156
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	17 342	AS 12 768	4 574
	Autres immobilisations corporelles	AT	393 576	AU 128 799	264 777
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	14 039	BI	14 039
TOTAL (II)		BJ	436 762	BK 152 215	284 547
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN	7 323	BO	7 323
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	355 762	BY	355 762
	Autres créances (3)	BZ	164 896	CA	164 896
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	33 442	CG	33 442
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	1 382	CI	1 382
	TOTAL (III)	CJ	562 805	CK	562 805
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	999 567	1A 152 215	847 352

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP 14 039	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2025

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	AB SERVICES ENERGIES		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :30..000..)	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	7 185
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	247 040
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	287 225
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 337
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	106 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	297 852
	Dettes fiscales et sociales	DY	140 518
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	12 420
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	560 127
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	847 352

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	558 063
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2025

AB SERVICES ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 Euros
Siège social : 8 Rue du Parc
44140 LE BIGNON
RCS NANTES 882 045 180

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 DECEMBRE 2025

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix heures les associés se sont réunis au 32 rue de la Communauté PA de la Forêt 44140 LE BIGNON, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Total des actions présentes ou représentées : 3 000 actions sur les 3 000 actions composant le capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Blandine DUTERTRE, Directrice générale.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, quitus au président ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture :
- du rapport de gestion du président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Paraphes

FR

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 lesquels font apparaître un bénéfice de 247 040 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 3000 voix pour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice s'élevant à 247 040 euros :

ORIGINE :

Bénéfice de l'exercice :..... 247 040 euros

AFFECTATION :

Dividendes :..... 240 000 euros
Au report à nouveau : :..... ...7 040 euros

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction des 40 % prévues à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction de 40 %
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Ex. clos le 30/09/2025	240 000,00 €	-	-

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au titre des exercices précédents (montants exprimés en euros) :

Exercices	Dividendes
30/09/2024	240 000 euros
30/09/2023	300 000 euros
30/09/2022	300 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 3000 voix pour.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 3000 voix pour.

Paraphes

FR

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 3000 voix pour.

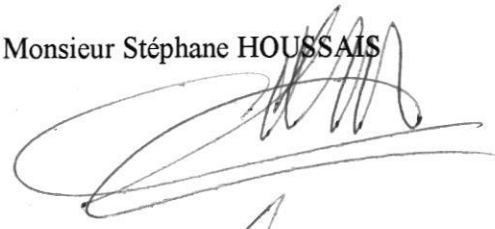
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de la séance, et par tous les associés présents.

Madame Blandine DUTERTRE



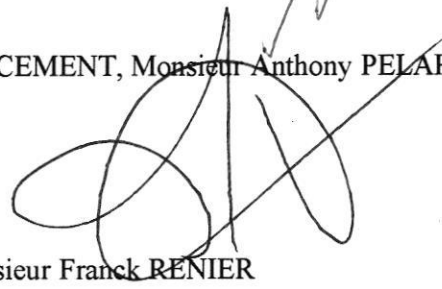
Pour la société JS PARTICIPATIONS, Monsieur Stéphane HOUSSAIS



Pour la société FINANCIERE YFA, Monsieur Yann FALHUN



Pour la société AB FINANCEMENT, Monsieur Anthony PELARIC



Pour la société 2A3F, Monsieur Franck RENIER



FR